

...: L'ESSENTIEL

2025



# Les chiffres clés

## Bénéficiaires

**254 929**  
allocataires



soit près  
d'1  
Yvelinois  
sur 2

Près de **717 000**  
personnes couvertes  
(allocataires, conjoints, enfants)

## Montants versés

Plus de  
**1,58 Mrd €**  
versés au titre  
des prestations familiales



Près de  
**180 M €**  
versés au titre  
de l'action sociale

## Partenariats

**123**  
CTG signées  
depuis 2019



soit

**97,70 %**  
de taux de couverture

## Prestations familiales



**4,5 M**  
pièces reçues  
**889 155**  
dossiers traités



**25 859**  
rdv physiques



**56 048**  
visites sans rdv



**27 824**  
rdv téléphoniques

## Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires

**5 départements**  
couverts (78, 75, 92, 93 et 95)



**56 950 833 €**  
versés au titre de l'intermédiation  
financière et du recouvrement des  
pensions alimentaires

**32 268**  
pensions alimentaires  
intermédiées

**267 460 dossiers traités**



**1 100**

structures financées  
dont :

- ♦ **380** établissements d'accueil du jeune enfant financés par la Prestation de service unique, soit **13 734** places en crèche (taux de couverture locale de 60,20 %)
- ♦ **402** accueils de loisirs
- ♦ **53** relais petite enfance
- ♦ **39** centres sociaux et **15** espaces de vie sociale

## Contrôles et lutte contre la fraude



**53 636**  
contrôles réalisés  
par les agents de la Caf  
(sur pièces ou sur place)

**517**  
fraudes détectées  
pour un montant total  
de 8,07 M €



**574**  
sanctions  
prononcées  
par la Caf

- ♦ **137** avertissements
- ♦ **322** pénalités pour un montant total de 359 615 €
- ♦ **115** plaintes déposées

## Travail social

**4 774**  
interventions  
individuelles  
**41**  
interventions  
collectives  
ayant réuni 1 295 participants



**2 559** €  
aides locales  
versées aux familles



## Collaborateurs

11%  
hommes



89%  
femmes

**616 agents**

avec un index d'égalité F/H  
de 89/100



**80,50 %**  
de télétravailleurs

**98**  
recrutements



# Bénéficiaires et montants versés par prestation

	Nombre de foyers bénéficiaires (situation à juin 2025)*	Évolution 2024/2025	Montant des prestations (cumul annuel)	Évolution 2024/2025
<b>Naissance jeune enfant</b>	<b>40 263</b>	<b>-3,13 %</b>	<b>254 184 960</b>	<b>1,39 %</b>
<b>Prestation d'accueil du jeune enfant dont :</b>				
Prime naissance/adoption	791	-10,01 %	11 178 884	0,30 %
Allocation de base	27 661	-3,86 %	60 906 823	-2,08 %
Complément libre choix d'activité (y compris Colca)**	-	-	49 946	-22,27 %
Complément mode de garde	17 146	-2,10 %	163 779 278	2,99 %
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	4 403	-2,95 %	18 270 029	0,05 %
<b>Prestations éducation enfant</b>	<b>129 988</b>	<b>-0,40 %</b>	<b>505 282 303</b>	<b>3,07 %</b>
Allocations familiales (y compris forfaitaire)	122 112	-0,64 %	343 170 435	2,01 %
Complément familial	19 578	2,11 %	57 350 286	4,46 %
Allocation de rentrée scolaire	53 353	1,40 %	42 936 724	2,39 %
Allocation de soutien familial	16 795	4,59 %	61 824 858	8,46 %
<b>Logement</b>	<b>81 637</b>	<b>0,70 %</b>	<b>257 905 697</b>	<b>6,12 %</b>
Allocation de logement familiale	10 153	1,41 %	43 191 253	2,71 %
Allocation de logement sociale	19 209	0,31 %	57 821 240	3,70 %
Aide personnalisée au logement	52 275	0,70 %	156 352 445	8,10 %
Aide aux associations (allocation logement temporaire)***	-	-	507 323	-7,67 %
Prêt pour l'amélioration de l'habitat et lieu d'accueil	22	120,00 %	33 436	5,40 %
<b>Dépendance</b>	<b>29 674</b>	<b>5,55 %</b>	<b>231 807 227</b>	<b>5,09 %</b>
Allocation adultes handicapés (y compris compléments AAH)	18 139	4,92 %	186 818 742	5,15 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	11 756	6,88 %	38 431 702	4,25 %
Allocation journalière de présence parentale	465	6,90 %	6 156 982	8,10 %
Complément de l'AJPP sans AJPP	1	-80,00 %	185 756	4,56 %
Allocation journalière du proche aidant	24	-4,00 %	214 045	16,52 %
<b>Revenu garanti et compléments</b>	<b>89 556</b>	<b>1,03 %</b>	<b>336 030 222</b>	<b>1,41 %</b>
Revenu solidarité active – droit commun	26 276	2,22 %	171 317 407	2,98 %
- dont RSA – avec majoration isolement	2 843	-1,69 %	21 768 950	0,19 %
- dont RSA – sans majoration isolement	23 423	2,67 %	149 548 458	3,40 %
Prime de Noël (RSA)	24 883	2,47 %	5 695 598	-1,43 %
Prime pour l'activité	69 456	1,31 %	159 017 217	-0,14 %
<b>International (allocation et complément différentiels, allocation familiale conventionnelle)</b>	<b>1 748</b>	<b>-15,23 %</b>	<b>3 376 449</b>	<b>-9,56 %</b>
<b>Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC)</b>	<b>561</b>	<b>-3,11 %</b>	<b>544 976</b>	<b>8,01 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>254 929</b>	<b>0,32 %</b>	<b>1 589 131 834</b>	<b>3,18 %</b>

\* excepté pour

- l'ARS dont les données sont récupérées sur le mois de décembre

- la Prime de Noël dont les données sont récupérées sur les mois de novembre et décembre

- les prestations internationales dont les données se rapportent au trimestre précédent

- l'AVVC et le Prêt pour l'amélioration de l'habitat et lieu d'accueil dont les données se rapportent à l'ensemble de l'année.

\*\* Allocation substituée depuis 2023 par la Prestation partagée d'éducation de l'enfant. Les montants sont relatifs à la révision, en 2025, de droits antérieurs.

\*\*\* Aide versée aux gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage.

# Les aides d'action sociale par domaine d'interventions



	2025	Évolution 2024/2025
<b>Accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans</b> Soutien technique et financier aux structures d'accueil du jeune enfant et aux relais d'assistants maternels	129 363 931 €	0,17 %
<b>Temps libre des enfants et des familles</b> Aide aux vacances, soutien aux activités de temps libre organisées par les associations et les collectivités locales	37 971 103 €	6,65 %
<b>Accompagnement social</b> <i>Financement de l'aide au foyer</i> <i>Secours, prêts d'honneur et interventions de travail social</i>	1 780 285 € 478 034 € 1 302 251 €	-18,20 % -7,62 % -21,50 %
<b>Logement et habitat</b> Aides diverses destinées aux familles en difficulté	559 505 €	-4,19 %
<b>Animation de la vie sociale</b> Centres sociaux, Foyers de jeunes travailleurs et autres équipements de voisinage	6 058 513 €	1,61 %
<b>Autres actions</b> Accompagnement à la fonction parentale, réseaux d'écoute et lieux d'accueil	4 020 423 €	-29,14 %
<b>Total des aides financières aux partenaires et aux familles</b>	179 753 761 €	0,34 %

# Les Conventions territoriales globales

Une Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'accompagner les projets de territoire pour le maintien et le développement de services aux familles sur plusieurs thématiques : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, logement...

CC Les Portes de l'Île de France

CU Grand Paris Seine et Oise

CC Gally Mauldre

CA Saint Germain Boucles de Seine

CC du Pays Houdanais

CA Versailles Grand Parc

CC Cœur d'Yvelines

CA de St Quentin en Yvelines

CC de la Haute Vallée de Chevreuse

CA Rambouillet Territoires

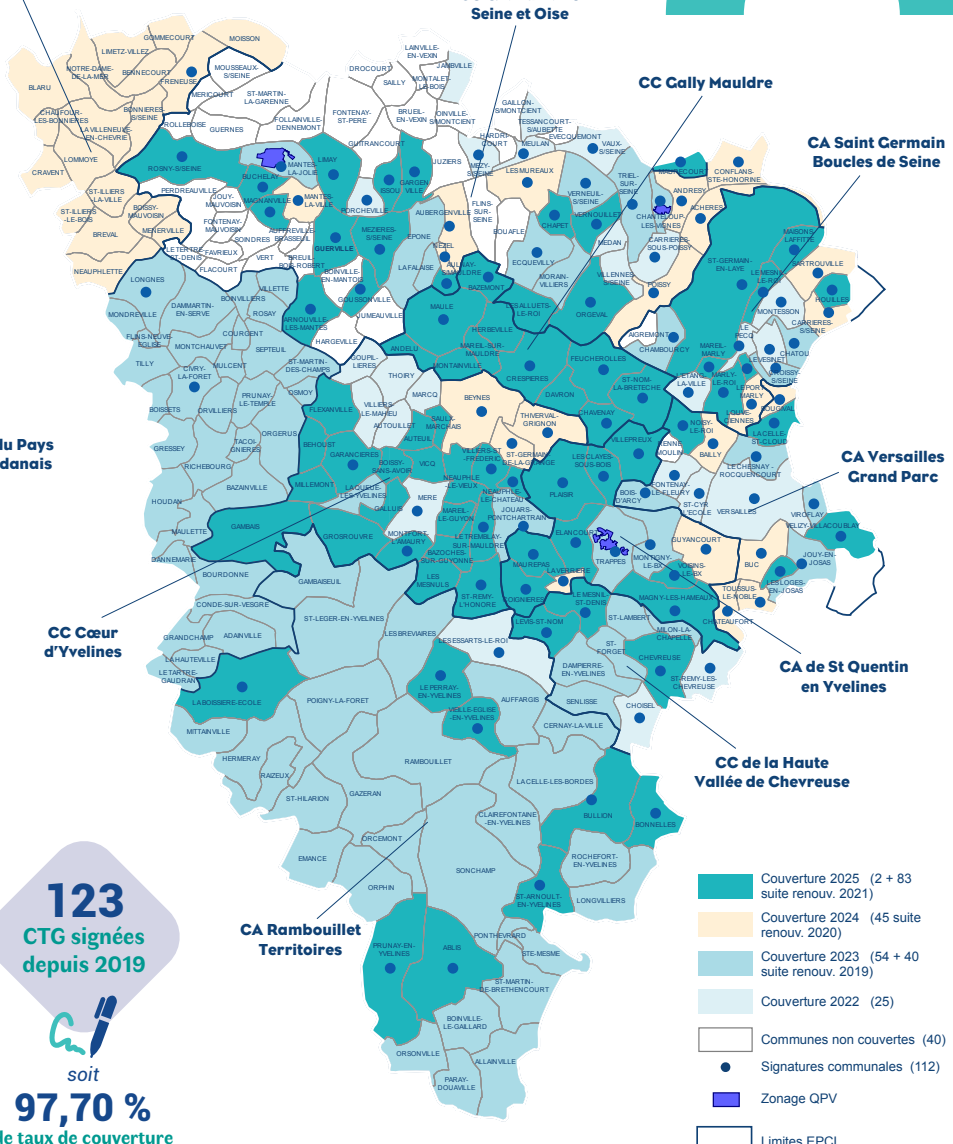
123  
CTG signées depuis 2019



soit

97,70 %

de taux de couverture



- Couverture 2025 (2 + 83 suite renouv. 2021)
- Couverture 2024 (45 suite renouv. 2020)
- Couverture 2023 (54 + 40 suite renouv. 2019)
- Couverture 2022 (25)
- Communes non couvertes (40)
- Signatures communales (112)
- Zone QPV
- Limites EPCI

# Le profil de la Caf des Yvelines

La Caf des Yvelines joue un rôle essentiel dans le dispositif de protection sociale et de solidarité du département.

## Missions

Elle soutient les familles yvelinoises et les personnes les plus vulnérables dans leur vie quotidienne :

- ◆ en facilitant la relation parentale, en favorisant le développement de l'enfant et en soutenant les jeunes ;
- ◆ en prévenant et accompagnant les ruptures familiales ;
- ◆ en participant à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement ;
- ◆ en créant les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

## Activités

La Caf des Yvelines propose une offre globale de service au plus près des besoins des familles en assurant :

- ◆ le versement des prestations légales qui correspondent à des aides définies par la loi et les textes réglementaires (Prestations familiales, Aides au logement, Prime d'activité, minima sociaux comme le Revenu de solidarité active et l'Allocation aux adultes handicapés) ;



- ◆ la mise en place d'une politique d'action sociale familiale via des aides financières individuelles, le soutien des travailleurs sociaux ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse, de l'insertion, du logement, du handicap, de l'animation de la vie sociale et de l'inclusion numérique.

## Statut

La Caf des Yvelines est un établissement de droit privé remplissant une mission de service public.

Elle appartient à la branche Famille de la Sécurité sociale, un réseau de 101 Caf, piloté et animé par la CNAF, établissement public sous tutelle de l'État.

## Financement

Le financement de la Caf des Yvelines, et plus globalement de la branche Famille, provient principalement des cotisations et contributions sociales versées par les employeurs, d'impôts et taxes et du remboursement de certaines prestations versées pour l'État (Allocation aux adultes handicapés, Prime d'activité) ou pour le département (Revenu de solidarité active).



←  
Découvrez notre rapport  
d'activité 2025



Caf des Yvelines